

ERNESTINE d'Huart de Grimbiéville » à qui le notaire Urbain Chandal d'Aywaille délivra le 21-9-1708, sur sa demande, copie d'une inscription conservée dans l'église de Dieupart et concernant Jehenne Briffo (15).

IX. 1) JEAN-PIERRE d'HUART

L'aîné des enfants de Charles-Gaspar naquit au château d'Hébrouval le 8-1-1663.

Après que l'Espagne eut cédé le duché de Luxembourg à la France (1684), le chevalier d'Huart entra au service de cette dernière puissance pour commander un escadron de cavalerie au régiment de Manderscheid. Puis, en 1697, lorsque le Luxembourg fut rétrocédé à l'Espagne, Jean-Pierre d'Huart changea aussi de service. A l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne (1700), il fut promu lieutenant-colonel du régiment de Bourré, infanterie.

Le 27-7-1704, Jean-Pierre, seigneur en partie d'Autel, contresigna le contrat de mariage conclu entre sa cousine Anne-Marie de la Neuveforge et Thomas Marchant, écuyer, seigneur en partie de Septfontaines et Ansembourg (16).

De sa première épouse, Thérèse-Angélique LE CLEMENT de Saint-Marcq, décédée à Luxembourg le 16-3-1701, Jean-Pierre d'Huart eut 3 enfants dont Christian-Albert-Albéric, qui suit, et FRANÇOIS, né à Luxembourg le 22-11-1699, mort célibataire.

Nous nous demandons si nous ne devons pas identifier ce François avec le « sieur d'Houart » de qui il est question dans une correspondance entre le gouverneur de Neipperg et le ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas Ch. de Kaunitz, en octobre-novembre 1745. Cette correspondance nous apprend que d'Huart et Henri-Ignace de Feltz *) se contestaient les fonctions de receveur des aides et subsides, fonctions que « l'un et l'autre prétendait avoir achetées à un titulaire de cet office ». Kaunitz blâma sévèrement la conduite des deux postulants qui avaient contrevenu contre le placard du 16-2-1734 interdisant la vénalité des charges, et bien que Neipperg se fût « intéressé en faveur du sr. de Feltz », le ministre se prononça pour une solution intermédiaire : Feltz et Huart conserveraient leurs fonctions « comme si aucune convention n'avait été conclue entre eux ».

En même temps, le ministre plénipotentiaire chargea le Conseil privé d'élaborer un nouveau règlement contre la vénalité des charges (17).

Jean-Pierre d'Huart qui, de par sa seconde femme née Lorette de Foës, était seigneur de partie de Vrémy-lez-Metz, fut créé baron par lettres patentes du 19-7-1709.

*) Probablement le père du diplomate G. Ant. François qui a sa biographie par A. Sprunck au fasc. IX de la présente collection.